



Journal du Ram Itinérant

N°13

Janvier, février, mars 2020

Ram Itinérant
2 Chemin Saint Pierre
03410 PREMILHAT
04 70 06 09 66
ram.premilhat@orange.fr

Teillet-Argenty

Abracada ... Ram



... Du côté du Ram Itinérant ...

Edito :

Le Centre social de Saint Martinien et, plus particulièrement, Abracada... Ram vous présente leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

2020 sera une année de changements, tout comme le fût l'année 2019 ; avec notamment, le prélèvement à la source applicable en janvier pour les assistantes maternelles employées par les particuliers employeurs, la deuxième phase de la réforme de l'assurance chômage prévue pour avril.

Abracada ... Ram sera présente tout au long de l'année 2020 pour vous accompagner dans tous ces changements.

A très bientôt.

Rubrique :

Edito

L'approche Snoezelen en petite enfance

Le prélèvement à la source

Le nouveau règlement de l'assurance chômage

Du changement pour le complément de libre choix du mode de garde

Retour sur la journée départementale des assistants maternels

Une nouvelle convention signée pour 4 ans entre les communes et le Centre social de Saint Martinien

A retenir

Retour en images ...

A vos agendas



L'approche Snoezelen en petite enfance

L'approche Snoezelen trouve ses origines aux Etats Unis dans les années 60. A l'époque, des psychologues ouvrent des « cafétarias sensorielles », des espaces stimulant les sens des personnes souffrant de troubles du développement. Ils parviennent, ainsi, à établir une forme de communication avec elles.

Une décennie plus tard, aux Pays Bas, les éducateurs spécialisés Al Verheul et Jan Hulsegge repensent l'environnement d'accueil des personnes atteintes de handicap mental au Centre Hartenberg. Ils y créent des salles où l'on propose des sollicitations sensorielles pour communiquer et générer un sentiment d'apaisement. Verheul et Hulsegge ont conceptualisé leur approche sous le nom de « Snoezelen », contraction des termes néerlandais « snuffelen » que l'on peut traduire par sentir, renifler, et plus largement par ressentir, explorer ; et « doezelen » qui signifie somnoler et que l'on peut interpréter comme une invitation à la détente.

Il y a quelques années, des précurseurs ont commencé à mettre en place cette approche dans des structures de la petite enfance. Il s'agit de rechercher un état de bien être. Cela passe par un environnement doux et la présence sécurisante d'un adulte. Ce moment sécurisant est propice aux stimulations sensorielles faisant appel aux 5 sens – le toucher, le goût, l'odorat, la vue, l'ouïe – mais aussi au vibratoire – le sens de l'équilibre – ou encore au vestibulaire – la position du corps dans l'espace. Un espace Snoezelen offre un moment de relation privilégiée. Le professionnel peut prendre du recul et observer l'enfant sous un autre angle.



La philosophie Snoezelen repose sur trois activités distinctes : relaxation, découverte et interactivité. Un rituel en trois temps est proposé : la découverte de l'univers, le délasserment – la découverte – l'accompagnement de l'enfant dans les expériences sensorielles, et le retour à la réalité.

Comment cette approche se traduit-elle dans la réalité ? Une pièce où la lumière est tamisée, de l'eau qui coule, des objets lumineux ou fluorescents, des tapis souples, des couvertures et coussins doux et souples, une musique apaisante, des objets tactiles, des matières douces, des odeurs agréables, ... On peut, également, distinguer trois zones : d'abord la blanche, aménagée de coussins pour la détente ; ensuite, la noire, avec des jeux de lumière pour stimuler l'imaginaire et la sensorialité de l'enfant ; et, enfin l'interactive, véritable invitation à l'exploration avec la mise à disposition d'objets de différentes textures.



Pour conclure, la détente, la sensorialité et le relationnel sont les 3 axes forts de cette approche et qui lui permette d'être un outil pédagogique pertinent pour tous les professionnels de la petite enfance.

Dans le prochain numéro, la pédagogie Steiner



Le prélèvement à la source

Le prélèvement à la source entre en application pour les assistants maternels du particulier employeur au 1^{er} janvier 2020.

Qu'est-ce que cela change pour l'assistant maternel et pour l'employeur ?

Tout d'abord, l'assistant maternel n'a pas besoin de transmettre son taux à ses employeurs puisque celui-ci est transmis par l'administration fiscale à Pajemploi.

Il appartient, néanmoins, à l'assistant maternel de choisir le nature du taux du prélèvement à la source sur le site Internet de l'administration fiscale : taux personnalisé du foyer, individualisation du taux dans un couple, taux non personnalisé.

Remarque : un même taux peut recourir à des situations différentes. La confidentialité reste garantie. Néanmoins, le taux de prélèvement à la source de chaque contribuable est soumis au secret professionnel. Les personnes qui contreviennent intentionnellement à l'obligation de secret professionnel peuvent être sanctionnées.

Si vous n'êtes pas imposable, rien de change. L'administration fiscale transmettra au centre Pajemploi un taux à 0 % et votre employeur vous versera, comme aujourd'hui, le salaire net qu'il déclare.

2 situations existent :

- Vous n'avez pas opté pour le service Pajemploi +

L'employeur déclare comme à son habitude la rémunération de son assistant maternel à Pajemploi.

Pajemploi calculera le montant de l'impôt à la source à partir du taux transmis par l'administration fiscale pour son assistant maternel.

L'employeur versera à son assistant maternel le montant de la rémunération nette de prélèvement à la source qui sera indiqué dès l'enregistrement de la déclaration.

Pajemploi prélèvera le montant de l'impôt à la source sur le compte bancaire de l'employeur et le reversera à l'administration fiscale.

Pajemploi versera à l'employeur le complément de libre choix du mode de garde.

- Si vous avez opté pour le service Pajemploi +

L'employeur déclare comme à son habitude la rémunération de son assistant maternel à Pajemploi.

Pajemploi calculera le montant de l'impôt à la source à partir du taux transmis par l'administration fiscale pour son assistant maternel.

L'employeur sera prélevé du montant du salaire net de l'assistant maternel moins le montant du complément de libre choix du mode de garde dont il a droit.

Pajemploi assurera le versement du salaire net d'impôt à l'assistant maternel et reversera la retenue de l'impôt à la source à l'administration fiscale.

Abracada ... Ram est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



Le nouveau règlement d'assurance chômage

Le nouveau règlement d'assurance chômage entrera progressivement en vigueur entre le 1^{er} novembre 2019 et le 1^{er} avril 2020.

Quels sont les changements ?

Les conditions d'affiliation :

Au 1^{er} novembre 2019 : il faudra avoir travaillé au moins 130 jours ou 910 heures au cours des 24 mois précédents la rupture du contrat de travail.

Démission et obligation vaccinale :

Au 1^{er} novembre 2019 : la démission d'un assistant maternel qui fait suite au refus de l'employeur de faire vacciner son enfant est considérée comme légitime et ouvre droit au bénéfice de l'indemnisation si les conditions d'ouverture de droits sont respectés.

Démission pour projet personnel :

Au 1^{er} novembre 2019 : L'indemnisation est ouverte aux démissionnaires justifiant d'une durée d'affiliation spécifique équivalant à 1 300 jours travaillés au cours des 60 mois qui précèdent la fin du contrat de travail et poursuivant « *un projet professionnel dont le caractère réel et sérieux [...] attesté par la commission paritaire interprofessionnelle régionale.* »

Rechargement des droits :

Au 1^{er} novembre 2019 : il faudra avoir travaillé au moins 130 jours ou 910 heures au cours des 24 mois précédents.

Indemnisation :

Au 1^{er} avril 2020 : L'indemnisation sera calculée sur la base du salaire mensuel moyen perçu pendant la période d'affiliation (24 ou 36 mois précédant la rupture du contrat), quel que soit le nombre de jours travaillés. Les allocations seront dégressives à partir du 7^{ème} mois pour les salariés de moins de 57 ans ayant un revenu d'activité antérieur supérieur à 4 500 €.

Accompagnement :

Au 1^{er} janvier 2020 :

- Les demandeurs d'emploi qui le souhaitent auront droit, dans les quatre premières semaines qui suivent leur inscription à Pôle Emploi, à deux demi-journées d'accompagnement intensif avec Pôle Emploi.
- Les demandeurs d'emploi en situation de cumul ou d'alternance prolongés entre emploi et chômage (travailleurs précaires) bénéficieront d'un accompagnement dédié.
- Les demandeurs d'emploi ayant reçu une proposition d'emploi stable, mais qui doivent préalablement mettre à niveau leurs compétences, pourront bénéficier d'une formation sur mesure correspondant à la proposition.

Zen Pôle Emploi, le service s'étend au niveau national

Après plusieurs mois d'expérimentation dans les Hauts de France, la plate-forme « Zen Pôle Emploi » est accessible à l'ensemble du territoire français à l'exception des régions Bourgogne France Comté et Centre Val de Loire. La plate-forme est destinée à faciliter l'actualisation mensuelle des assistants maternels indemnisés par l'assurance chômage et diminuer les risques indus. Le service permet de déclarer employeur par employeur les heures effectuées et lister précisément les justificatifs nécessaires à télécharger directement sur le site.



Du changement pour le complément du libre choix du mode de garde ...

Le complément de libre choix du mode de garde est une aide financière versée pour compenser le coût de la garde d'un enfant de 0 à 6 ans. Son montant varie en fonction des revenus, du foyer, de l'âge et du nombre d'enfants, ainsi que du mode de garde choisi. Cette prestation mensuelle prend en charge jusqu'à 85 % des frais de garde.

... Hausse du Cmg pour les enfants en situation de handicap

C'est un coup de pouce pour les parents dont l'un des enfants est en situation de handicap. Depuis le 1^{er} novembre 2019, le plafond du complément de libre choix du mode de garde (Cmg) a augmenté de 30 % pour les familles bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh).

Cette mesure, issue du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (Plfss) de 2018 a pour objectif « de favoriser la garde de tout-petits en situation de handicap et reconnaître le surcoût que peut présenter cette garde, et ainsi d'assurer un meilleur revenu aux assistantes maternelles. »

... du changement pour les enfants de plus de trois ans

Jusqu'à présent, le montant du Cmg était diminué de moitié aux 3 ans de l'enfant. Les familles dont les enfants étaient nés en début d'année étaient pénalisées, car elles voyaient leur prestation diminuer de moitié dès les 3 ans de leur enfant.

A partir de janvier 2020, le complément de libre choix du mode de garde (Cmg) ne sera plus réduit de moitié entre les 3 ans de l'enfant et sa rentrée à la maternelle. Cette mesure concerne les enfants nés entre le 1^{er} janvier et le 31 août.

« Cette nouvelle mesure a pour avantage de stabiliser le niveau de l'aide de la Caf jusqu'à l'entrée à l'école maternelle de l'enfant, explique Natalie Auvard, conseillère en politiques sociales et familiales à la Caisse nationale des Allocations Familiales (Cnaf). Elle va permettre de rassurer à la fois les parents et les professionnels auxquels ils font appel : assistantes maternelles, gardes d'enfants, microcrèches, services de gardes d'enfants, crèches familiales. »



Retour sur la 10^{ème} rencontre départementale des assistants maternels « Bien dans sa tête, bien dans son corps »

La 10^{ème} rencontre départementale des assistants maternels a eu lieu le 19 octobre 2019 à Saint Pourçain sur Sioule.

3 assistantes maternelles du secteur du Ram itinérant ont participé à cette journée parmi les 172 professionnels du département inscrits à cet événement.

La rencontre a débuté par une conférence sur la communication bienveillante animée par Bérengère Labalette. Nous avons pu, ainsi, mieux appréhender la notion de communication positive basée sur l'écoute de l'autre, de ses émotions. Dans cette méthode de communication, il est nécessaire de regarder son moi intérieur (mes émotions, mes besoins) avant de commencer à parler avec l'autre et surtout il est important de ne pas porter de jugement. Communiquer positivement peut demander un effort et il doit être appris dès le plus jeune âge.



Après la pause déjeuner, un groupe d'animatrices de Ram ont proposé un spectacle sur la communication gestuelle associée à la parole. Puis, elles nous ont présenté le gâteau des 10 ans de la rencontre départementale des assistants maternels.

Ghislaine Rubantel (PMI) et Emeline Lemoine (CAF) ont abordé des points d'actualités :

- La loi « anti-fessée » qui a été promulguée en juillet 2019 et qui va être abordée lors de la formation obligatoire liée à l'agrément.
- L'obligation légale de vaccination selon le calendrier vaccinal pour tout enfant né à partir de 2018. Le fait qu'une famille refuse de vacciner son enfant conduit les assistants maternels à devoir démissionner. Cette démission, depuis le 1^{er} novembre 2019, entre dans les motifs légitimes de démission qui permet, ainsi, aux assistants maternels de percevoir les indemnités de Pôle Emploi.
- Des précisions sur l'agrément :
 - A la journée signifie un accueil entre 7 heures et 20 heures.
 - Horaires atypiques signifient un accueil avant 7 heures, après 20 heures, le samedi et le dimanche.
 - Périscolaire signifie pour tout enfant scolarisé.
- Le site www.monenfant.fr où les assistants maternels doivent compléter leur profil et mettre à jour leur disponibilité.



Enfin, la journée s'est terminée par l'intervention de Thierry Lafont où nous avons pu aborder sous forme de jeux / de mise en scène de l'importance de la communication non verbale, de la lecture du corps, de l'importance de verbaliser avec le tout-petit sur tous les gestes, expressions qu'il peut faire.

Ce fut une journée intense, riche en savoirs, partages et émotions. A l'année prochaine !

Une nouvelle convention signée pour 4 ans entre les communes de Prémilhat, Quinssaines, Lignerolles, Teillet-Argenty, Lamais et le Centre social de Saint Martinien

Le vendredi 22 novembre, le Centre social de Saint Martinien représenté par Monique Rom, sa présidente, Corine Merceret, sa directrice et Cindy Durnez-Maheux, son animatrice Ram, a dressé le bilan d'activités du Ram itinérant aux élus des communes. A savoir : Joëlle Gérinier, Maire de Teillet-Argenty, Thierry Penthier, Maire de Lignerolles, Francis Nouhant, Maire de Quinssaines, Bernard Pozzoli, Maire de Prémilhat, Nicole Aurat, Elue déléguée à la Petite enfance / Enfance à Prémilhat et Emeline Lamoine, conseillère technique à la CAF. Excusé : Noël Meunier, Maire de Lamais.



Les Maires ont pu découvrir les données chiffrées propres à chaque commune et voir, ainsi, la progression de l'activité du Ram depuis son ouverture le 1er mars 2016. Dans la deuxième partie de la réunion, il a été évoqué le projet de fonctionnement du Ram pour la période 2020-2023. Le projet du Ram s'intègre dans le projet social du Centre social de Saint Martinien.

Après la réunion, une nouvelle convention a été signée pour la période 2020-2023 par les représentants des 5 communes et le Centre social de Saint Martinien qui se sont, ainsi, engagés de nouveau pour 4 ans.



A retenir ...

Abracada ... Ram est ouvert le matin, sauf exceptions :

↪ Les semaines paires

Temps d'animation les mardis à Quinssaines et les jeudis à Lignerolles de 9h30 à 11h30

Temps administratif au Ram ou au Centre social les vendredis

Temps d'accueil du public les samedis de 9h à 12h30

↪ Les semaines impaires

Temps d'animation les jeudis à Teillet-Argenty et les vendredis à Prémilhat de 9h30 à 11h30

Temps administratif au Ram ou au Centre social les mardis

Temps d'accueil du public les samedis de 9h à 12h30

Attention, ce planning peut être amené à être modifié par nécessité de services.

Abracada ... Ram est fermé tous les lundis et mercredis ainsi que tous les après-midis.

En cas de besoin en dehors des heures d'ouverture, vous pouvez envoyer un mail à ram.premilhat@orange.fr ou laisser un message sur le répondeur en précisant l'objet de votre demande, votre nom et vos coordonnées. Une réponse vous sera apportée dès que possible.

[Retour en images ...](#)

Pas disponible sur Internet



Du côté d'Abracada ... Ram ...

Renseignements : Abracada ... Ram, 04 70 06 09 66 (laisser un message) – ram.premilhat@orange.fr

- ☞ Samedi 25 janvier, de 9h15 à 10h30, dans la salle d'animation du Ram à Prémilhat, Abracada ... Débats « S'aventurer ! De l'exploration intérieure à la découverte du monde qui nous entoure. » - Ouvert aux familles et aux assistantes maternelles.
- ☞ Samedi 11 janvier, 8 février, 21 mars, de 9h à 10h, dans la salle d'animation du Ram à Prémilhat, Initiations informatiques. Les thèmes abordés lors de ces initiations sont issus de vos besoins et de vos demandes – Ouvert aux assistantes maternelles.

Du côté d'Abracada ... Ram et du Centre social de Saint Martinien

Renseignements : Abracada ... Ram, 04 70 06 09 66 (laisser un message) – ram.premilhat@orange.fr ; Service Animation, 04 70 51 10 73

- ☞ Samedis 1er février, à Lignerolles, bourse puériculture.
- ☞ Samedi 15 février, au Centre social à Saint Martinien, à 9h30, café parents « Des mots pour grandir »
- ☞ Samedi 14 mars, au Centre social à Saint Martinien, à 9h30, café parents « Confection / réalisation de ses propres produits ménagers »
- ☞ Samedi 28 mars, à Huriel, Atelier pâtisserie parents / enfants

Du côté du Centre social de Saint Martinien ...

Renseignements : Service Animation, 04 70 51 10 73

- ☞ 10 janvier, à 18h30, au Centre social à Saint Martinien, café parents sur les addictions. Inscription obligatoire.
- ☞ 17 janvier, de 19h à 22h, à Saint Désiré, Veillées Jeux en partenariat avec la Ludothèque Mobile « Un coin pour jouer. »
- ☞ 7 février, de 19h à 22h, à Saint Martinien, Veillées Jeux en partenariat avec la Ludothèque Mobile « Un coin pour jouer. »
- ☞ 25 février, à Chazemais, Projection du film sur le monde agricole « Femme paysanne » suivi d'un débat avec René Duranton, réalisateur.
- ☞ 4 mars, de 14h30 à 17h30, à Prémilhat, Jouons ensemble en partenariat avec la Ludothèque Mobile « Un coin pour jouer. »

🔗 **6 mars, de 19h à 22h, à Saint Sauvier, Veillées Jeux en partenariat avec la Ludothèque Mobile**
« Un coin pour jouer. »